

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFGSM3: Année universitaire 2021-2022

✓ PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM3 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris pour l'année universitaire 2021-2022.

L'année de DFGSM3 santé s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la deuxième année :

PASS/L.AS1 : Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS
DFGSM2 : Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS
DFGSM3 : Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

✓ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires). Ils peuvent prendre la forme d'un e-learning, notamment sous forme de courtes vidéos indépendantes (capsules) ou d'enseignements simultanés, sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés (ED ou APB), d'ateliers de question/réponses, d'apprentissage par problème, de séances de révision, ou de travaux pratiques.

Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

La formation comprend également des stages hospitaliers (stage médico-technique et stage d'immersion), ainsi qu'un apprentissage sur les plateformes de simulation iLumens (Psychologie médicale et AFGSU).

L'enseignement en ED se fait par groupe d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

Tout justificatif d'absence aux enseignements ou en stage doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (certificats médicaux...).

I- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

UE DU TRONC COMMUN

L'examen de session 2 sera identique à celui de la session 1 en terme de durée et de type d'examen.

Sem 1	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 1						
UE1	Neuro Sensoriel (2 ECUE : - Ophtalmo- -orl)	CM 20h TD 2h	4	B.Verillaud A.Couturier	2 ECUE 1. Ophtalmologie 2. ORL-CMF	1H30
UE2	Revêtement cutané	CM 12h TD 3h	3	C. Bodemer V. Descamps	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
UE3	Cancérologie	CM 20h	3	S. Culine M. Battistella J. Lehmann-Che	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H30
UE4	Epidémio-Bioméd LCA	CM 14h TD 6h	3	AS. Jannot C. Laouenan	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	2H
Evaluation en fin de semestre 1						
UE5	Anglais	TD 20h	3	V. Nagy B. Berna	CC 50% oral Examen terminal 50%	30min 1H
UE6	Génétique	CM 6h TD 3h	3	E. Tournier- Lasserre S. Romana	Validation en un seul bloc – QI et/ou DP	1H
UE7	Uro-Néphrologie (3 ECUE : sémiologie, physio pharmaco, HAE Anat Radio)	CM 31h TD 9h	4	M. Flamant A. Karras E. Daugas	1 épreuve par ECUE 3 sous-épreuves DP ou QI 1. Sémiologie 2. Physio Pharmaco 3. HAE Anat Radio	1H30 (45 min par ECUE)
UE8	Neuro-Psychiatrie (4 ECUE : sémiologie neurologique, sémiologie psychiatrie, physio pharmaco, HAE Anat Radio)	CM 53,5h TD 4h	4	D. Calvet N. Kubis P. Lavallée C. Henry	4 sous-épreuves, 1 par ECUE DP ou QI 1. Sémiologie neurologique 2. Sémiologie psychiatrique 3. Physio Pharmaco 4. HAE Anat Radio	2H
TOTAL			30¹			

Sem 2	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal -Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 2						
UE9	Ethique	CM 20h	3	JF. Alexandra C. Lefève MF. Mamzer	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
UE10	Urgence - AFGSU	CM 12h	3	P. Plaisance B. Vivien	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
Evaluation en fin de semestre 2						
UE11	Agents Infectieux	CM 13,5h	4	J-L. Mainardi S. Bonacorsi D. Descamps	4 sous-épreuves, 1 par ECUE,	2H

	(4 ECUE : bactériologie, virologie, parasitologie, hygiène)				QI et/ou DP 1. Bactériologie 2. Virologie 3. Parasitologie 4. Hygiène	
UE12	Appareil Locomoteur (3 ECUE : anatomie radio anatomie, sémiologie, histologie physio pharmacologie)	CM 20h TD 4,5h	4	E. Ferrero A. Latourte	3 sous-épreuves, 1 par ECUE QI et/ou DP 1. Anatomie Radio-anatomie 2. Sémiologie 3. Histologie Physio Pharmacologie	2H
UE13	Psychologie Médicale	TD 4,5h	3	C. Buffel Du Vaure H. Peyre MA. Piot	Validation à la présence aux 3 ateliers de simulation en session 1. DP ou QI de 30 min pour la session 2. Validation des deux sessions se fait par un résultat admis/ajourné.	4,5h
UE14	Module de synthèse TAPH	TD 16 ,5h	3	V. Verkarre S. El Batti	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
SESAN	Service sanitaire	CM 2,5h TD 16h	3	C. Carette A. Faye A. Frachon	Présence aux ED et Validation du stage	
TOTAL			26¹			

ELEMENT OBLIGATOIRE POUR LA VALIDATION DE L'ANNEE

Annuel	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal -Sous-épreuves	Durée
UE LIBRE	- ECO - UE PIR - enseignement libre UP		4 ²		Cf tableau ECO Cf tableau PIR	

QI : Questions isolées (question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL) – KFP)

DP : Dossiers Progressifs

Les ECO peuvent avoir lieu au premier ou au deuxième semestre mais les ECTS sont crédités au semestre 2

¹ Incluant 3 ECTS du stage médico-technique au semestre 1 3 ECTS du stage d'immersion au semestre 2.
 Stage médico-technique : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé avant le 15 janvier, délai de rigueur. Stage immersion : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé avant le 15 juin, délai de rigueur.

² Les modules du PIR comptent pour 6 ECTS. Un seul module peut être pris au titre de l'UE libre obligatoire

Référentiel

Chaque Unité d'Enseignement devra mettre à disposition des étudiants en début du semestre correspondant un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de

formation dispensé. La scolarité distribuera les référentiels correspondant à un document, en début de semestre sous réserve que chaque unité d'enseignement ait transmis le contenu pédagogique un mois avant le début du semestre.

Enseignements Dirigés

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). Ces ED sont obligatoires et feront l'objet d'un contrôle de présence, sous la forme de la participation effective à des tests de connaissance en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant (téléphone, ordinateur portable). Ces tests n'entreront pas dans la note de l'UE mais permettent à l'étudiant de s'auto-évaluer. La présence aux ED sera transmise aux jurys pour aide à la décision le cas échéant. Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.

A- UE LIBRE OBLIGATOIRE

Les étudiants doivent valider 1 UE libre obligatoire pour l'année universitaire de DFGSM3. Les UE libres obligatoires répondent à plusieurs aspects de la formation initiale :

- un approfondissement des connaissances fondamentales
- une approche bien-être avec exercice pratique
- une ouverture à d'autres disciplines, telles le cinéma, l'histoire, les SHS...
- ou encore des actions de formation libres avalisées par les instances universitaires

L'UE libre peut prendre la forme :

- d'un enseignement complémentaire optionnel (ECO) - Cf tableau
- d'une UE de recherche, dans la continuité du PIR - Cf tableau
- d'une UE librement choisies au sein de l'université ou hors de l'université qui peuvent concerner des disciplines non strictement médicales et permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des double-cursus. Cette UE libre peut prendre la forme d'une UE engagement étudiant, sous la limite d'une UE engagement par cycle de formation, soit au maximum une UE engagement pour l'ensemble des deux années du DFGSM. Quelle que soit la nature de l'UE libre, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

L'enseignement optionnel fera l'objet d'une campagne d'inscription. Aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

Les UE du parcours initiation à la recherche (PIR) permettent la validation de l'UE libre obligatoire. Les éléments réglementaires propres au parcours recherche, incluant le stage de recherche, n'entrent pas dans la maquette du DFGSM et font l'objet de règlements propres.

Liste enseignements optionnels

Titre EC	Responsable	Volume horaire CM	ECTS	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Semestre
Activités Physiques, Sportives, Artistiques et Santé	P. Decq P. Zerr A. Yelnik T. Barriere	20h + 2 demies-journées de pratique	4	Partie pratique : présence (obligatoire) 30% QRM Partie théorique : Contrôle continu (QCM contenus dans les modules vidéo) 50% présence TP (obligatoire) si présentiel possible 20%	30 min	30	S1
Allemand	O. Sitbon	15h	4	présence et examen	1h30	22 au S1 22 au S2	S1 / S2
Approche transculturelle de la relation médecin/malade	M-R. Moro	15h	4	Evaluation orale finale 75% Participation active 25%	1h	50	S2
Debating in English	B. Berna	36h	4	Assiduité, participation active aux ateliers, prise de responsabilité dans le cadre des débats	30 min	10	annuel (S1+S2)
Embryologie	R. Khonsari	15h	4	Présentation orale	25 min	30	S2
Enjeux Climat Santé	F. Brunet-Possenti	16h	4	Présence 30% Présentation poster 70% mémoire à rendre sous forme rédactionnelle ou de poster	-	17	S2
Espagnol médical	A. Daruich-Matet	15h	4	25% présence 75% évaluation orale continue	2h	20	S2
Histoire de la médecine	C. Harel	18h	4	Epreuve écrite	1h	100 au S1 100 au S2	S1/S2
Histoire de la médecine au travers de la santé publique	A. Leplège C. Alberti	15h	4	Epreuve orale	devoir maison ou exposé	4	S2

Langue des signes 2	M. Le Bras	28h	4	25% présence 75% évaluation orale	20 min	10	S2
Médecine et société au cinéma	C. Lefève	25h	4	Contrôle continu (exposé oral ou écrit) : 30% Examen final rédactionnel : 70 %	1h30	33	S2
Médecine moléculaire	M. Le Bras J. Lehmann-Che	15h	4	25% analyse présentation articles 75% évaluation écrite terminale QR	1h	40	S2
Pathologie	A. Sannier	15-18h	4	Examen oral	20 min	18	S2
Comment ne pas apprendre l'hémato : Physiopathologie hématologique	L. Lhermitte	15h	4	Session 1 20% présence 80% évaluation écrite finale QCM Isolé & QROC isolés SIDES Session 2 rattrapages Oral	1h	30	S1
Sémiologie aux urgences adultes et pédiatriques	P. Plaisance	15h	4	Examen final QRM + vidéo QRM	1h	33	S1
The Research Lab	B. Berna	15h	4	Oral session 1 Oral session 2	30min	20	S2
Thinking & Doing Apprendre autrement/Problem based learning	B. Renaud D. Calvet	24h	4	Évaluation au cours des séances en groupes des actions entreprises au regard des attendus méthodologiques (70%) + Evaluation écrite finale/QCM (30%)	Oral au cours des sessions. Final 1 h	40	S1
Vulnérabilité SIAS	M. Lilamand E. Le Roux	16h	4	Evaluation sur CC et exposé oral + modération d'un exposé + synthèse d'une séance	1h15 d'oral + participation orale / CC	10	S1

*** ATTENTION : la validation du C2i santé est obligatoire entre le DFGSM2 et la fin du DFASM2**

Intitulé
Parcours recherche 6 ECTS*
Biologie cellulaire
Génétique
Santé Publique
Pharmacologie/Physiologie

Oncogénèse

Ethique en Santé

Imagerie

Circulation, hémostase et vaisseaux

Neurosciences

Microbiologie

Immunologie

- Cf : plus de détails : règlement des études du parcours d'initiation à la recherche.

B- APPRENTISSAGE AU CENTRE DE SIMULATION

La formation dispensée en centre de simulation au DFGSM3 comprend

- Le premier atelier de psychologie médicale (Premier contact patient)
- AFGSU après le semestre 2, entrant dans le cadre de l'UE Urgences

Ces formations sont obligatoires et validées par l'attestation de présence.

Les seules absences justifiées sont les absences pour les raisons suivantes : hospitalisation (bulletin de situation demandé) - décès d'un proche (certificat de décès demandé).

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

C- SERVICE SANITAIRE

Il a pour objectif d'initier les futur(e)s professionnel(e)s de santé aux enjeux de la prévention primaire, de réaliser des actions concrètes de prévention primaire et de favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité.

Quatre thématiques sont abordées : l'alimentation, l'activité physique, les addictions, l'activité et santé sexuelle, intégrant la contraception et la prévention des IST.

Le service sanitaire, comporte

- . La préparation de l'action de prévention (CM et 2 ED de pré-action)
- . La réalisation de l'action de prévention : 1 semaine au semestre 2 auprès de populations cibles telles que des étudiants ou lycéens
- . Le retour d'expérience et l'évaluation de l'action

Le Service sanitaire est obligatoire pour tous les étudiants en médecine et est réalisé en collaboration avec le département universitaire de soins infirmiers de l'UFR. La présence de l'étudiant à l'ensemble des ED du 1^{er} et du 2^e semestre est obligatoire de même que l'action de prévention sur la base d'une semaine soit 10 demi-journées sur le terrain. Les étudiants devront signer une fiche d'émargement lors des différents TD ainsi que lors de la semaine d'action (matin et après-midi pour la semaine d'action). L'ensemble du service sanitaire sera crédité de 3 ECTS en lien avec les thématiques du service sanitaire. Il donnera lieu à la délivrance d'une attestation spécifique. Le service sanitaire est capitalisable en cas de redoublement. Les modalités d'un éventuel rattrapage d'un service sanitaire non validé par un étudiant seront discutées en jury en lien avec les responsables pédagogiques.

D- STAGES (se référer à la charte des stages en annexe)

Les étudiants de DFGSM3 réalisent deux stages :

- Un stage médico-technique, sous la forme de 5 séances d'une ½ journée au premier semestre, par rotation dans des structures exerçant des disciplines non uniquement cliniques (Microbiologie – Biochimie – Génétique – Immunologie – Hématologie – EFS – Pharmacie – Radiologie – Médecine Nucléaire – Explorations fonctionnelles – Hormonologie – Biologie de la reproduction...). La validation du stage se fait sur la seule présence. Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis selon les modalités indiquées par le Service Scolarité avant le 15 janvier, délai de rigueur.
- Un stage d'immersion (pré-externat), au semestre 2, sous la forme de 2 stages de 8 semaines à mi-temps (5 demi-journées par semaine). Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis selon les modalités indiquées par le Service Scolarité avant le 15 juin, délai de rigueur.

Le stage médico-technique est capitalisable mais pas les stages cliniques d'immersion.

1- DISPOSITIONS PARTICULIERES

A- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS EN DOUBLE CURSUS MEDECINE SCIENCE ET AUX ETUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »

Elles concernent les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences (UP, Ecole de l'Inserm et Médecine-humanités/ENS) et aux étudiants Erasmus « sortants ». En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces dispositifs. L'étudiant doit se signaler au Service Scolarité de son année (dispense intégrale, dispense de cours ou dispense d'examen) avant le 30 septembre et sa demande sera étudiée par le doyen. Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense d'UE libres obligatoires
- Dispense d'UE d'anglais

- Aménagement des stages d'immersion le cas échéant et discuté individuellement
- Participation aux ED non obligatoire

B- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS PASSERELLE

Les étudiants admis directement en DFGSM3 par passerelle bénéficient d'un programme de formation spécifique, prenant la forme d'un contrat pédagogique. Les étudiants ont été informés lors de leur admission par passerelle que l'entrée directement en DFGSM3 était conditionnée à l'acceptation de ce contrat. En cas de refus, les étudiants éligibles à la passerelle DFGSM3 intègrent l'UFR de Médecine en DFGSM2.

Le contrat pédagogique prévoit un programme de formation particulier, regroupant des matières du DFGSM2 et DFGSM3. Ci-dessous la liste des UE, stages et formations obligatoires du DFGSM2 et DFGSM3 à valider pour pouvoir valider le DFGSM et intégrer le DFASM1. Les UE, stages et formations dont les étudiants sont dispensés sont indiqués ici à titre d'information.

Formations à valider (60 ECTS) :

UE Pneumo (G2) 4 ECTS

UE Cardio (G2) 5 ECTS

UE Digestif (G2) 4 ECTS

UE Hemato (G2) 3 ECTS

UE Neuro sensoriel (G3) 4 ECTS

UE Dermatologie (G3) 3 ECTS

UE Cancérologie (G3) 4 ECTS

UE Uro-Néphro (G3) 4 ECTS

UE Neuropsychiatrie (G3) 4 ECTS

UE Agents infectieux (G3) 4 ECTS

UE Locomoteur (G3) 4 ECTS

UE Psychologie médicale (G3) 3 ECTS

Urgence AFGSU (G3) 3 ECTS

Stage Sémiologie Semestre 1 (G2) 4 ECTS

Stage immersion Semestre 2 (G3) 3 ECTS

Ateliers simulation sémiologie

Formations dont l'étudiant est dispensé :

UE BCT (G2)

UE GCBGM (G2)

UE Immunologie (G2)

UE Sémiologie (UE G2)

UE Imagerie (G2)

UE Pharmacologie générale (G2)

UE Endocrinologie (G2)

UE Epidémiologie Biomed LCA (G3)

UE Anglais (G2)

UE Anglais (G3)

UE Ethique (G3)

UE Module de synthèse (G3)

UE libre obligatoire (G3)

PIR et UE libre obligatoire (G2)

Stage médico-technique (G3)

Stage infirmier (G2)

Stage sémiologie G2 du semestre 2

Les étudiants admis par passerelles en DFGSM2 en 2020-2021 et inscrits en DFGSM3 en 2021-2022 en tant que primant ne bénéficient d'aucune dispense particulière en DFGSM3.

C- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS REDOUBLANTS

Prise en compte des acquis des étudiants redoublant le DFGSM3 en 2021-2022

Pour les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2021-2022, la mise en place d'un programme commun nécessite de définir quelles sont les règles de prise en compte de leur cursus antérieur (capitalisation) dans leur UFR d'origine ; ces règles sont indiquées dans le tableau d'équivalence ci-dessous.

Etudiants redoublants ex Paris Descartes			Etudiants redoublants ex Paris Diderot		
UE	Intitulé	Equivalence	UE	Intitulé	Equivalence
2B	Psychologie médicale	UE13	7	Psychologie	UE13
12	Neurosens. Neuro-psy	UE1 et U8	8	Neuro sensoriel	UE1 et UE8
14	Infectieux	UE11	9	Agents infectieux - Hôte	UE11
5	Anglais Médical	UE5	1	Anglais	UE5
15	Santé société humanités	UE9	7	SHS	UE9
16	LCA, Epidémiologie	UE4	14	Revêtement cutané	UE2
17B	Synthèse de fin de cycle	UE14	3	Appareil Digestif	UE10 (G2)
13	Appareil locomoteur	UE12	4	Reins et voies urinaires	UE7
11	UE Libre ou Parcours initiation recherche	UE Libre	5	Génétique médicale	UE6
	Service sanitaire(SESAN)	Service sanitaire(SESAN)	6	Immunopathologie	UE13 (G2)
			16	Médecine d'urgence	UE10
			2	Cancérologie	UE3
			11	Biomédecine quantitative	UE4
				UE Libre	UE Libre
				Service sanitaire(SESAN)	Service sanitaire(SESAN)
				Stage Médico technique	SMT

Les étudiants redoublants le DFGSM3 ayant eu le programme de formation ex Paris Descartes en tant que primant devront effectuer, outre les UE non validées, le stage d'immersion, non capitalisable, et le stage médico-technique.

Les étudiants redoublants le DFGSM3 ayant eu le programme de formation ex Paris Diderot en tant que

primant devront effectuer, outre les UE non validées, le stage d'immersion, non capitalisable et l'UE Synthèse de fin de cycle. S'ils n'ont pas validé l'UE6 (Immunopathologie), ils devront valider l'UE13 Immunologie du DFGSM2, s'ils n'ont pas validé le module digestif, ils devront valider l'UE10 Digestif du DFGSM2.

Les étudiants n'ayant pas validé leur ECO (ou PIR) en tant que primant devront valider une UE libre obligatoire, sans que l'UE libre optionnelle ne soit nécessairement la même que celle suivie lors de leur première DFGSM3.

Crédits de DFASM1 pour les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2021-2022

Les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2021-2022 se voient donner la possibilité de suivre et valider des UE du DFASM1 du programme 2021-2022 :

- dans la limite maximale de 3 UE du tronc commun et 1 UE ECO du DFASM1 (pour les étudiants triplants, cette limite s'entend sur la somme des crédits validés en tant que redoublant et ceux pris en tant que triplant)
- Dans la limite de 7 UE à valider au total sur l'année (incluant les UE du DFGSM3 et de DFASM1). Ainsi, seuls les étudiants ayant strictement moins de 7UE à repasser sur l'année (incluant UE du tronc commun et UE libres) sont susceptibles de bénéficier de cette disposition.
- Dans la limite d'1 UE par pôle au maximum.

Exemples

Un étudiant ayant 5 UE du DFGSM3 à repasser au titre du redoublement pourra s'inscrire à 2 UE au maximum au titre des crédits

Un étudiant ayant 3 UE ou moins du DFGSM3 à repasser du redoublement pourra s'inscrire à 4 UE maximum au titre des crédits (au sein des UE des pôles, UE LCA, UE libre).

Dans ces deux exemples, ils ne pourront pas prendre 2 UE du même pôle.

Les UE du DFASM1 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM1. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFGSM3 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

Pour l'inscription au parcours optionnel de DFASM1 (ECO) au titre des crédits, l'inscription se fera après la campagne d'inscription du DFASM1, sur les places restantes disponibles après le choix des étudiants inscrits administrativement en DFASM1.

Il ne peut être garanti à l'étudiant que l'examen du ou des UE et UE ECO de DFASM1 où il s'est inscrit ne soit pas concomitant d'un examen de DFGSM3 qu'il lui reste à valider. Il devra dans ce cas passer l'examen soit en session 2 (sous cette même réserve), soit lorsqu'il sera inscrit en année de DFASM1.

Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2022-2023

A l'issue de l'année universitaire 2021-2022, les étudiants redoublant le DFGSM3 garderont le bénéfice, s'ils ont été validés, des UE d'enseignement théorique, des formations obligatoires et du stage médico-technique (capitalisables). Les ECUE et le stage d'immersion ne sont pas capitalisables.

2- EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITES

Présentation générale

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux, au cours de deux sessions. Une session de rattrapages dite session 2 est organisée pour permettre aux étudiants de valider les UE non acquise en session 1.

La session 1 s'organise en deux semestres. Chacun de ses deux semestres fait l'objet de deux périodes d'examen, certaines UE de semestre 1 seront évaluées en novembre, les UE du semestre 1 restantes le seront au mois de janvier. De la même manière, certaines UE du semestre 2 seront évaluées au mois de mars/avril et les UE restantes le seront en juin.

Chaque semestre de formation fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus à mi- semestre et en fin de semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves de session 2 qui se tiennent sur une seule période fin août début septembre.

A l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM3. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

➤ **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet sur site universitaire ou par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Format d'évaluation

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse, ...) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant des questions isolées. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (QROC ou QROL). La durée des épreuves terminales écrites prend en compte un temps par questions isolées hors QROL (éventuellement regroupées sous forme de DP) entre 1min et 1min30 et un temps par QROL entre 5 et 10 minutes.

L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'une restitution de connaissances pures, de questions de synthèse ou d'exercices appliqués, tels qu'ils peuvent être abordés en ED en particulier.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE qui transmettent leurs notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque semestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et

comprend les responsables de chaque UE. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence à posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Une UE est validée d'emblée (pré-jury) à la session 1 en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20 (12/20 pour l'UE5 de sémiologie), sans note à une ECUE (sous-épreuve de l'UE correspondante) inférieure à 8/20 (10/20 pour l'UE 5).

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED, et prend, pour chaque UE concernée, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

En cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUES auxquelles il a eu une note inférieure à 9/20.

En cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale inférieure à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUE auxquelles il a eu une note inférieure à 10/20.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

Une UE est validée d'emblée (pré-jury) à la session 2 en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20 (12/20 pour l'UE5), sans note à une ECUE de l'UE correspondante inférieure à 8/20 (10/20 pour l'UE5).

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED, les notes de stage et les rapports de la CRDE (Commission Relayant les Difficultés des Etudiants). Cette commission, présidée par le Doyen de l'UFR est composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR et se réunit avant le jury de session 2. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

Consultation des copies et accès à la correction

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes brutes sans post-traitement, puis sa note après traitement éventuellement différente, en sachant que sa note/résultat pourra encore être différente après le jury). Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

Validation d'année

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFASM1 les étudiants ayant validé au moins 60 ECTS, ET reçus à toutes les UE et formations obligatoires du DFGSM3 ET ayant validé le SESAN ET tous

les stages (stage médico-technique et stage d'immersion) du DFGSM3. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire en année supérieure s'ils n'ont pas validé l'ensemble des UE, stages et formations. Aucune dette n'est possible entre le DFGSM3 et le DFASM1. Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFASM1 auxquelles ils sont inscrits n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFASM1.

Les ECTS validés dans le cadre des UE du PIR et de l'engagement étudiant (qui permet l'acquisition de 6 ECTS) en plus des 60 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.

Validation de cycle DFGSM

Le cycle de DFGSM est validé uniquement si l'ensemble des UE, stages et formations obligatoires de DFGSM2 ET DFGSM3 sont validées.